

L'Amicus Curiae, une innovation trentenaire

Jeudi 25 octobre 2018 à 18 heures 30
Maison du Barreau, Auditorium
2/4 rue de Harlay 75001 Paris

Le barreau de Paris, par une résolution du Conseil de l'Ordre du 3 mai 1988, a introduit l'Amicus curiae, aujourd'hui présent devant toutes les juridictions.

Le colloque fera le point sur cette innovation trentenaire : ses fonctions, sa pratique et son usage en France, en Europe et dans les pays de Common law.

18 heures 30

Ouverture

Basile ADER, vice-bâtonnier du barreau de Paris

Introduction

Bernard VATIER, ancien bâtonnier du barreau de Paris, ancien président de l'Association des Juristes Franco-Britanniques

19 heures

- *Le concept des portes étroites*
Dominique ROUSSEAU, professeur agrégé, Ecole de droit de l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- *L'origine devant les juridictions judiciaires*
Yves LAURIN, avocat au barreau de Paris, docteur en droit
- *L'Amicus curiae et le droit coutumier*
Joanna PICKERING, avocat au barreau du Cap, Afrique du Sud
- *La pratique devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme*
Vincent BERGER, avocat au barreau de Paris, ancien jurisconsulte à la CEDH
- *L'Amicus curiae et la société civile*
Christophe PETTITI, avocat au barreau de Paris, secrétaire général de l'Institut des Droits de l'Homme du barreau de Paris

20 heures 30

Conclusion



INSCRIPTION
Uniquement en ligne sur le site :
<http://www.efb.fr/formation-continue/>



Formation financée par le FIFPL (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation